

Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2019

SDSF INFOS

n°1 juin 2017



SOMMAIRE

SDSF EDITO

SDSF / ACTUS
L'actualité du SDSF

SDSF / RENDEZ VOUS
Une journée
d'information sur
l'illettrisme

SDSF / ZOOM
Explications et descrip-
tion de dispositifs

SDSF EDITO

Cette lettre d'information est l'occasion de vous remercier pour votre implication dans la démarche et dans la construction du schéma ainsi que pour votre implication quotidienne auprès du public.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs (élus, collectivités, institutions, associations) a permis, à partir d'une démarche participative, la construction du Schéma Départemental des Services aux Familles (Sdsf).

Sa finalité première est de définir en commun une politique départementale en matière de petite enfance et de parentalité. En ce sens, il prend appui sur les différents schémas et programmes internes aux institutions (schéma départemental de l'enfance et de la famille du Conseil Départemental, convention d'objectifs et de gestion de la Caf et de la Msa...).

Il a été signé le 23 mars 2016, sous l'égide du Préfet.

5 orientations stratégiques

- 1 réduire les inégalités territoriales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité,
- 2 permettre une égalité des chances pour tous,
- 3 mailler le territoire, pour dynamiser les partenariats,
- 4 améliorer l'information des familles et des acteurs,
- 5 améliorer l'articulation entre les politiques petite enfance et parentalité.

Retrouvez tous les éléments
du Schéma Départemental
des Services aux Familles
sur caf.fr dans
les publications de la Caf,
rubrique « partenaires »

L'offre d'accueil petite enfance

ACCUEIL COLLECTIF

Au 01/05/2017, 65 structures collectives proposent un 1 275 places sur le territoire - contre 55 structures pour 1 195 places au 31/12/2014. (Source Conseil Départemental-Service PMI Protection Maternelle et Infantile PMI).

ACCUEIL INDIVIDUEL

Les offres d'accueil individuel complètent l'offre d'accueil collectif, d'où un choix plus important aux familles axonnaises.

Fin 2016, 4 196 assistants maternels agréés proposent l'accueil à leur domicile soit 14 137 places théoriques. deux Mam (Maison d'assistants maternels) offrent quant à elle 24 places théoriques.

Maison d'assistants maternels (Mam)

Une Mam réunit au maximum 4 assistants maternels dans des locaux dédiés à l'accueil. L'agrément fixe l'âge et le nombre d'enfants accueillis (4 maximum par assistant maternel).

Les parents, quant à eux, restent employeurs de l'assistant maternel qui accueille leur enfant



Appel à projet « crèche AVIP »



La Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales) a signé une charte avec l'Etat et Pôle emploi afin de soutenir le développement de « crèches à vocation d'insertion professionnelle ».

En adhérant à ce dispositif les structures d'accueil favorisent le retour à l'emploi des parents avec enfants de moins de 3 ans en leur offrant des solutions d'accueil pour qu'ils puissent s'impliquer pleinement dans leur recherche d'emploi.

Une attention particulière est portée aux familles monoparentales. L'appel à projet fixe les principales modalités : nombre de places retenues, temps d'accueil de l'enfant, contrat spécifique, temps de concertation pôle emploi, familles et structures, implication des familles dans la recherche d'emploi...

Vous retrouvez cet appel à projet sur les sites internet de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, du Conseil Départemental, de la Msa et de la Caf.

Une scolarisation des moins de 3 ans au-dessus des moyennes nationales

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée à l'école primaire dans le cadre de la refondation de l'école car les bases de la réussite scolaire sont posées dans les premières années de la scolarité.

Dans l'Aisne, plusieurs écoles situées en zone d'éducation prioritaire ont été ciblées et des postes spécifiques ont été créés.



En 2016-2017, 114 enfants ont bénéficié de l'implantation de ces classes spécifiques.

1 187 autres enfants de cette même tranche d'âge ont également été accueillis dans d'autres écoles (publiques ou privées) sur l'ensemble du département. (Source : bureau des statistiques et perspectives – DSDEN 02 – mars 2017)

En l'espace d'une année, le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est passé de 27,2 % à 36,8 % en REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé) alors que la moyenne nationale avoisine toujours les 22 %. Cette situation doit encore être améliorée pour atteindre l'objectif national de 50 %, notamment dans le cadre de la prévention de l'illettrisme.

Des dispositifs pour développer le soutien à la parentalité

REAAP, RÉSEAU D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS.

En 2017, 38 structures ont répondu à l'appel à projet et 48 projets ont été retenus et financés via un comité pluripartenarial (DDCS, Ministère de la justice, Conseil Départemental, Msa et Caf).

Les actions doivent viser l'accompagnement :

- des compétences parentales en matière de lutte contre l'illettrisme,
- des parents d'enfants porteurs de handicap,
- des parents, sous l'angle éducatif, autour du numérique et du bon usage des technologies,
- des parents confrontés à la radicalisation de leurs enfants,
- de la relation parent-adolescent, dans un cadre de prévention des relations déviantes de type violence intrafamiliale.

A consulter : mon-enfant.fr

Les actions Reap peuvent se concrétiser sous la forme de :

- groupes d'échanges entre parents,
- groupes d'activités de parents
- actions parents-enfants,
- groupes de parole de parents,
- groupes de réflexion-recherche-formation,
- cycles de conférences/débats.



CLAS, CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

17 structures ont répondu à l'appel à projet 2016/2017 et 55 actions ont été retenues. Le projet doit comporter trois axes cumulatifs :

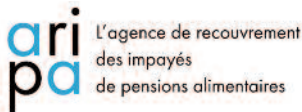
- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes,
- un axe d'intervention auprès et avec les parents,
- un axe de concertation et de coordination avec l'école.

Le Clas s'inscrit dans un environnement partenarial, de proximité et de cohérence éducative globale sur un territoire donné. Il s'intègre dans les PEDT (Programme Educatif Territorial). Au regard des évolutions connues, ces dernières années, par ce dispositif, une formation, de 4 jours, à destination des accompagnateurs a été mise en place. Elle est portée par les associations Canopé et Apradis Picardie.

A consulter : mon-enfant.fr

Des services pour les parents qui se séparent

ARIPA ET PARENTS APRÈS LA SÉPARATION



L'agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (Aripa) des Caf et de la Msa est un service gratuit et ouvert à tous. Elle offre aux usagers :

- une démarche simplifiée pour récupérer sa pension alimentaire impayée, aucun recours préalable devant un huissier n'est nécessaire avant de saisir la Caf,
- une information en ligne avec mise à disposition d'un outil d'estimation de pensions alimentaires et de droit à l'Allocation de Soutien Familial complémentaire (Asf-c),
- des professionnels spécialisés dans cette mission en Caf et en Msa,
- un parcours de contact dédié avec :
 - * un espace en ligne spécifique : pension-alimentaire.caf.fr
 - * un numéro unique national pour les impayés de pension alimentaire : le 0821 22 22 22

Cette offre se complète par le renforcement de l'accompagnement social des familles : « **parents après la séparation** ». Mise en place d'actions collectives d'information dans l'objectif d'aider les parents à :

- mieux identifier leurs rôles et leurs responsabilités parentales lors d'une séparation,
- identifier les différents impacts de leur séparation, notamment sur leurs enfants,
- prendre des décisions éclairées à l'égard de la nouvelle organisation familiale (connaissance des droits et devoirs).

Ces actions collectives se déploieront progressivement dans le département de l'Aisne à compter du dernier trimestre 2017. L'animation sera assurée, en partenariat, par les travailleurs sociaux de la Caf et de la Msa, les associations de médiation familiale et les barreaux des trois tribunaux de grande instance du département.



Des services pour les parents qui se séparent

MÉDIATION FAMILIALE

Elle permet d'aborder les problèmes liés à un conflit familial, de rétablir un dialogue constructif et de permettre aux deux parties de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun et des enfants.

Présence de deux associations Famille Toujours et Familles Rurales qui connaissent un développement constant de leur activité. Passage en 2017 de 1,75 Etp de médiateur familial à 2,5 Etp.

Contactez un médiateur familial

Association Famille Toujours
8/128 rue Gustave Eiffel
Résidence Ile de France
02100 SAINT-QUENTIN
03 23 08 89 79
www.familletoujours.fr

Fédération Départementale Familles Rurales
Ferme du Château
21 rue de la Chaussée Romaine
02200 MONAMPTUIL
03 23 78 52 34

Accueil à : Saint-Quentin, Hirson, Tergnier et Vervins

Accueil à : Château-Thierry, Chauny, Laon et Soissons

ESPACE RENCONTRE

Ces espaces permettent l'exercice du droit de visite dans les situations où la relation enfant-parent est interrompue, difficile ou trop conflictuelle. Ils s'adressent à toutes personnes titulaires d'un droit de visite.

Trois associations proposent un accueil, chacune sur le ressort d'un tribunal : La Petite Maison Ouverte (St Quentin), la Confédération Syndicale des Familles (Soissons), le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (Laon). Ce dernier développe un deuxième accueil à Hirson à compter de septembre 2017.

[A consulter : mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)

Des Réseaux de professionnels qui bougent

LES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Lieu d'information et d'animation en direction des familles et des professionnels petite enfance, observatoire d'une politique petite enfance sur un territoire.

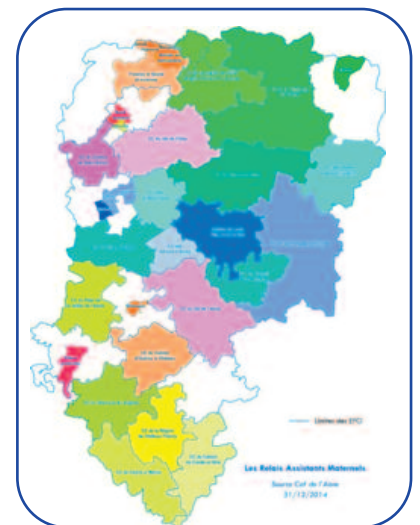
Pour les animateurs de Ram, un travail en réseau construit à l'échelle de 3 territoires, pour permettre des échanges sur des problématiques communes et un regroupement départemental pour des actions transversales aux 29 Ram.

2 actions menées en 2016 :

- l'analyse de pratiques pour asseoir une posture face aux parents, aux assistants maternels et en animation. Formation programmée à la demande des animateurs et bien suivie.
- la réalisation de fiches de liaison parents/assistants maternels sur la vie quotidienne de l'enfant (le sommeil, les repas...) avec l'objectif d'améliorer la qualité de l'accueil individuel.

Pour 2017, les 3 réseaux fonctionnent. Une nouvelle organisation départementale est en cours.

[A consulter : mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)



LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants (développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde, préparer la séparation avec ses parents...) et un lieu de parole pour les parents (échange entre adultes, prévenir ou rompre l'isolement géographique, intergénérationnel ou culturel)...

17 Lieux d'accueil parent enfant sur le département.

Une dynamique de travail en réseau, à relancer, qui a donné lieu à la réalisation d'une plaquette de présentation.

[A consulter : mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)

L'illettrisme, prévenons-le !

La préoccupation principale des parents est la réussite de leur enfant tant sur le plan scolaire, professionnel, que personnel. En Picardie, l'illettrisme des jeunes de 17 ans est de 8,1 % et est source d'échec scolaire, d'exclusion et d'inégalité des chances.

Le Schéma départemental des services aux familles a mis en avant cette problématique et a souhaité développer un axe d'actions transversal, pour lutter ensemble et au quotidien contre cette situation. Prévenir l'illettrisme c'est permettre de créer les conditions favorables à l'entrée dans la culture de l'écrit en palliant les « manques » conséquences des inégalités avec la mise à disposition de ressources culturelles et éducatives.

La prévention de l'illettrisme s'inscrit en continu dans tous les espaces de vie et les temps où l'on vit et notamment les trois temps de l'enfant qui composent sa journée à savoir :

- les temps familiaux,
- les temps scolaires,
- les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, culturels passés en dehors de la famille et de l'école.

C'est donc dès la petite enfance qu'il faut agir pour que les tout petits puissent se familiariser avec les livres, les récits, découvrir le plaisir, l'intérêt de parler et d'agir dans le monde qui les entoure.

En lien avec les familles, des actions sont entreprises pour proposer à tous les enfants un univers où le langage, les mots, les livres ont une place, créer un contexte favorable aux apprentissages et les mettre en confiance.

Parce que la réussite se joue au moins autant dans la famille qu'à l'école et que les parents jouent un rôle décisif dans la réussite de leurs enfants. Certains ne le savent pas. D'autres ne s'en sentent pas capables, car ils n'ont pas les clés pour accompagner leur enfant. Chaque parent peut encourager son enfant même s'il n'a pas eu la chance de suivre des études lui-même ou s'il parle peu ou mal le français.

Les temps familiaux sont donc aussi l'occasion d'agir pour la prévention de l'illettrisme et plus particulièrement avec les parents.

Sources Crefor et Coup de pouce

Chaque professionnel a ainsi une place soit auprès des enfants, soit auprès des parents pour les mobiliser, les inciter à prendre le relais. C'est dans ce sens, pour réfléchir à la place de chacun, qu'une journée d'information se tiendra le 16 novembre 2017.

Cette journée sera l'occasion d'un retour sur les effets de l'illettrisme et de découvrir des actions ou dispositifs de lutte.

Si vous souhaitez témoigner de votre engagement dans une action de prévention contre l'illettrisme ou voir présenter un dispositif particulier, merci de nous en faire part à l'adresse mail suivante : action-sociale.cafaisne@caf.cnafmail.fr, avant le 30 août 2017.

Association culturelles contre les exclusions et les ségrégations A.C.C.E.S

3 objectifs :

- améliorer les conditions d'acquisition de la lecture et de l'écriture grâce à la découverte de la langue écrite dès le plus jeune âge,
- développer de façon harmonieuse la personnalité de l'enfant,
- travailler à l'égalité des chances de réussite et d'insertion sociale en s'adressant aux tout petits et à leur entourage.

Développement d'outils consultables sur www.acces-lirabebe.fr

Actions éducatives familiales AEF

- Une AEF vise, simultanément, la réussite et l'épanouissement des enfants et la mobilisation de leurs parents sur les apprentissages.
- Une AEF s'inscrit dans un partenariat local. Elle prend appui sur des dispositifs existants en leur amenant une dimension nouvelle ou en visant leur optimisation :
- contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS),
 - réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP),
 - programmes de réussite éducative (PRE),
 - actions dans le cadre de la politique de la ville ou à l'initiative d'une collectivité,
 - action réseau ambition réussite (RAR)

www.anlci.gouv.fr

LA MALLETTE DES PARENTS

La loi du 8 juillet d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a fait du renforcement de la coopération avec les parents un des leviers pour la réussite de tous les élèves. Cela implique la construction d'une relation de confiance à laquelle l'organisation d'échanges réguliers doit contribuer. La mallette des parents met à la disposition des équipes pédagogiques les outils pour les accompagner dans cette mission en rendant plus compréhensibles le sens et les enjeux de la scolarité.

L'entrée à l'école élémentaire représente un moment clé dans l'échange avec les familles ; elle doit poursuivre la relation de confiance qui a pu se tisser à l'école maternelle.

La "Mallette des parents CP" vise à faciliter le dialogue en aidant les parents d'élèves à comprendre les enjeux de la scolarité, à répondre aux questions qu'ils se posent à l'arrivée au cours préparatoire.

La mallette Cap sixième donne l'occasion de repenser les conditions d'accueil des parents et leur participation à la vie



de l'établissement à un moment-clé de la scolarité de leur enfant et dans le cadre d'une liaison école-collège renforcée en offrant des supports pour l'organisation d'ateliers-débats avec les parents d'élèves. Ces supports contribuent à apporter des réponses aux questions que peuvent poser les parents d'élèves et à rendre effectifs leurs droits d'information, d'expression et de participation, en particulier quand ces derniers sont éloignés de la culture scolaire.

Source : Eduscol

A consulter : mallettedesparents.onisep.fr



LIRE ET FAIRE LIRE

Programme national de sensibilisation à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

Des bénévoles, de plus de 50 ans, offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature.

Des séances de lecture sont organisées en petits groupes, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire, la rencontre entre les générations et la lutte contre l'illettrisme.

Les bénévoles suivent une formation nationale ainsi que les coordinateurs locaux (thèmes : lecture spectacle, poésie, littérature jeunesse, lecture à haute voix...).

Les actions peuvent être menées sur le temps scolaire, périscolaire ou extra scolaire.

Dans l'Aisne, deux porteurs, avec une répartition géographique :

- La ligue de l'enseignement,
- l'Udaf.

A consulter : lireetfairelire.org

COUP DE POUCE

Les actions Coup de Pouce reposent sur un partenariat qui permet l'action concertée de tous les acteurs de la réussite éducative au niveau local : élus, équipes de réussite éducative, représentants de l'Éducation nationale, enseignants...

Elles visent :

- **des enfants de CP**, âgés de 6 à 7 ans, repérés par leur enseignant comme ayant des fragilités dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture parce qu'ils ne bénéficient pas des étayages sociaux et familiaux dont ils ont besoin pour réussir.
- **leurs parents** souvent éloignés de l'école et qui sont ou se pensent démunis pour accompagner leur enfant dans sa scolarité : ils ne maîtrisent pas ou peu le français, ils ont eu un passé scolaire difficile, leur situation sociale et économique ne leur donne pas la disponibilité ou les moyens d'accompagner leur enfant.

A consulter : coupdepouceassociation.fr

